

-----  
**CONSEIL D'ÉTAT**  
-----

5, rue Sigefroi  
L-2536 Luxembourg  
Tél: 47 30 71-1  
Fax: 46 43 22

**Délibération du Conseil d'État**

**en application de l'article 26 de la loi modifiée du 16 juin  
2017 sur l'organisation du Conseil d'État**

---

(22 octobre 2024)

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu l'article 26 de la loi modifiée du 16 juin 2017 sur l'organisation du  
Conseil d'État ;

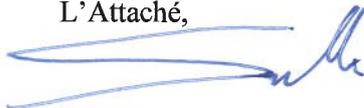
Sur proposition du Bureau ;

d é s i g n e

- comme membres effectifs du Comité de déontologie du Conseil d'État :
  - Monsieur François Biltgen, Juge à la Cour de justice de l'Union européenne ;
  - Madame Viviane Ecker, Présidente honoraire du Conseil d'État ;
  - Monsieur Jean-Claude Wiwinius, Président honoraire de la Cour supérieure de Justice ;
  
- comme membres suppléants du Comité de déontologie du Conseil d'État :
  - Monsieur Marc Jaeger, Juge au Tribunal de l'Union européenne ;
  - Monsieur Georges Ravarani, Vice-président honoraire de la Cour européenne des droits de l'Homme ;
  - Madame Françoise Thoma, ancienne Vice-présidente du Conseil d'État.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des  
17 votants, le 22 octobre 2024.

Pour le Secrétaire général,  
L'Attaché,



Le Président,

